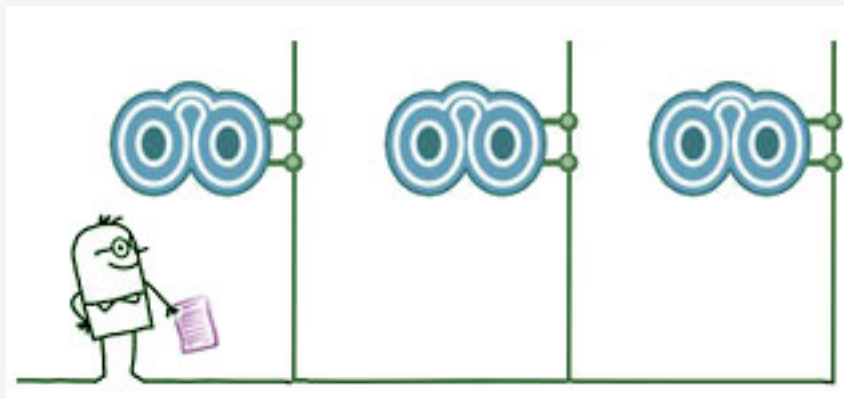




Les mutuelles et les réseaux d'opticiens agréés



Les réseaux de soins pour l'optique, comment ça marche ?

Les lunettes, les lentilles de contact et les produits optiques en général sont chers et mal remboursés par la Sécurité sociale et par les contrats de base des mutuelles. En effet, malgré le remboursement des assurances complémentaires, les assurés conservent à leur charge en moyenne, 124 € avec des verres unifocaux et 248 € sur des lunettes à verres progressifs.

En savoir plus sur le remboursement des lunettes par la Sécurité sociale ou sur les mutuelles pour lunettes.

Face à ce constat, de nombreuses mutuelles optiques ont fait appel à des plateformes de santé pour constituer des réseaux de professionnels opticiens agréés. Ces plateformes (**Kalivia**, **Carte Blanche**, **Santéclair**, **Itélis**, **Sévéane**, **Terciane**, ou encore le réseau **Optistya-Mgen** du groupe **Istya**) sont indépendantes et travaillent elles-mêmes en lien avec plusieurs assurances ou complémentaires santé. Elles établissent des partenariats avec les opticiens pour négocier des tarifs préférentiels et obtiennent ainsi en moyenne jusqu'à 40 % de réduction sur les verres de lunettes et jusqu'à 20 % de rabais sur les montures et les lentilles de contact.

Pour le consommateur, la réduction de la facture peut ainsi aller en moyenne d'une centaine d'euros pour une paire de lunettes à verres unifocaux et de 200 euros pour une paire avec verres progressifs. En 2015, ce sont plus de 40 millions d'assurés français qui bénéficient ainsi - parfois sans le savoir - d'un réseau de soins.

Quels sont les avantages à choisir une mutuelle disposant d'une plateforme de santé ?

Pour un assuré qui n'a pas les moyens de s'offrir un contrat mutuelle haut de gamme, c'est sans doute aujourd'hui le moyen le plus efficace de payer ses lunettes ou ses lentilles de contact moins cher. Au final, le restant à charge arrive parfois au même niveau que s'il possédait un contrat mieux couvert ... et beaucoup plus cher. Dans la majorité des cas, le tiers payant est automatique, l'opticien en lien avec la plateforme peut indiquer précisément - et en temps réel - le restant à charge pour le client.

De plus, à condition de se fournir chez un des opticiens partenaires, l'assuré peut souscrire à un contrat auprès de sa mutuelle qui lui permet de majorer les remboursements (de 25 à 150 euros). Quelques contrats peuvent également prendre en charge les frais réels des verres ou de certains verres, sauf pour les options de traitement (anti-rayures, amincis, antireflets) non indispensables, dont la prise en charge reste conditionnée par le niveau de garantie souscrite par l'adhérent de la mutuelle.

EXEMPLE D'ÉCONOMIE LUNETTES À VERRES PROGRESSIFS		
Prix moyen hors réseau de soins		Prix moyen dans un réseau de soins
140 €	Monture	125 €
+ 460 €	Paire de verres	+ 300 €
= 600 €	TOTAL	= 425 €
Remboursement Sécurité sociale : - 15 € Remboursement mutuelle : - 300 €		
285 €	RESTE À CHARGE	110 €
Soit une économie de 175 €		
www.choisir-ses-lunettes.com		

Outre les avantages de prix, s'ajoutent les différents services offerts par la plateforme : conseils, informations, orientation et tout ce qui peut faciliter les démarches et l'accès aux soins :

- Par téléphone, les conseillers répondent aux assurés sur les questions de santé ou d'équipements optiques. Ils informent également sur les niveaux de tarifs pratiqués par les professionnels opticiens partenaires en indiquant précisément quelles sont les sommes qui resteront à leur charge.
- En fonction des besoins de l'assuré et de son budget, la plateforme de santé propose une orientation qualifiée vers les professionnels spécialistes comme les ophtalmologistes ou vers des établissements spécialisés.

Les réseaux d'opticiens agréés

Cliquez ici pour aller directement au comparateur des réseaux de soins : [CarteBlanche](#) / Itélis / Kalivia / Optistya / SantéClair / Sévéane / Terciane

Réseaux fermés et réseaux ouverts

Il existe 2 types de plateformes de santé : celles qui constituent des réseaux fermés de professionnels opticiens et celles qui constituent des réseaux ouverts.

- Les réseaux fermés ont un nombre restreint d'opticiens agréés, avec des conditions tarifaires souvent plus strictes, et donc des prix encore moins chers pour les consommateurs. Cela peut constituer une contrainte car l'assuré doit se rendre chez un de ces opticiens agréés (dont la liste lui est fournie). Il reste bien sûr libre d'aller acheter ses lunettes chez un autre opticien mais il ne pourra pas bénéficier des tarifs préférentiels négociés. Certaines mutuelles offrent malgré tout

dans ce cas une analyse du devis afin de vérifier qu'il est bien adapté au besoin de l'assuré.
Exemple de réseaux fermés : Itelis, Santéclair, Sévéane,...

La loi le Roux de fin janvier 2014 autorise désormais les réseaux fermés à pratiquer les remboursements différenciés. Concrètement, cela signifie que les mutuelles peuvent désormais (tout comme les assurances et les institutions de prévoyance) différencier leurs prises en charge en toute légalité. L'adhérent qui achète ses lunettes ou lentilles correctrices chez un opticien non-membre du réseau partenaire de sa mutuelle sera moins remboursé.

- Les réseaux ouverts accueillent tous les opticiens qui acceptent de ne pas dépasser un certain plafond de prix par produit et qui s'engagent sur une liste de bonnes pratiques. Tous les opticiens acceptant les accords proposés peuvent en faire partie. Exemple de réseaux ouverts : **Carte Blanche**, Kalivia, Terciane, Optistya,...

En quoi consiste les partenariats passés avec les opticiens agréés ?

Les plateformes de santé sélectionnent leurs opticiens partenaires en fonction de critères rigoureux. En général, ces opticiens doivent s'engager à maîtriser leurs prix et la qualité de leurs prestations.

Exemples d'offres disponibles chez les opticiens partenaires :

- Des montures à petit prix (à moins de 50 ou 100 €) ou des verres simples et progressifs « low cost » (souvent hors options et verres de marque) .
- Des réductions de 10 à 15 % sur les prix des montures affichés en magasin (y compris sur celles de marque).
- Des tarifs préférentiels sur les lentilles de contact.
- Des services annexes comme l'entretien ou la réparation gratuite de lunettes, le remplacement en cas de casse ou d'inadaptation, à la suite de l'essai de verres progressifs ou de lentilles.

Pour vérifier que les contrats de partenariat sont bien respectés, les plateformes ont mis en place des procédures de contrôle très élaborées. Plusieurs centaines d'opticiens sont ainsi radiés des réseaux chaque année.

Comparatif des plateformes de santé : mutuelles partenaires et réseaux d'opticiens agréés :

Actualité récente

- Des lunettes pour prévenir l'endormissement au volant
- Tendances présentées au Silmo 2017
- Les mutuelles et les réseaux d'opticiens agréés
- Lunettes et lentilles : dans quels cas faut-il une ordonnance ?
- Tout savoir sur le devis optique

Vous aimez cette page ? Partagez-la